

DÉCISION N° 2023.04.056D

Objet : Demande de subvention auprès du Département pour la création et le développement de la classe de Musiques Assistées à l'Ordinateur (MAO) et Musiques Electroniques (électro) du conservatoire intercommunal Musiques et Théâtre

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n°1.1/2020 du 16 juillet 2020 octroyant au Président les délégations prévues à l'article L5211-10 précité du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n°5.2/2022 du 28 juin 2022 approuvant le projet d'établissement 2022/2027 du conservatoire intercommunal musiques et théâtre dans lequel est prévu la création d'une classe de musiques électroniques,

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSE :

Pour mener à bien le projet de création d'une classe MAO, l'établissement doit rapidement se doter d'ordinateurs, de logiciels pour la création, l'enregistrement, la réalisation scénique et les bandes-son de films (les élèves travaillent également pour le festival du cinéma, en réalisant des bandes-son de courts-métrages). Un synthétiseur et un pré-ampli / convertisseur complèteront utilement ces investissements, et notamment pour l'enregistrement.

Le projet de création / développement d'une classe de MAO / Electro s'inscrit pleinement dans les préconisations du Schéma Départemental des Enseignements artistiques :

- Développer une offre artistique pour tous, les jeunes notamment...
- Tenir compte des pratiques artistiques nouvelles, inciter à la diversité des pratiques...

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 8 328.56 € HT.

Montélimar Agglomération sollicite, dans le cadre de cette opération, une subvention auprès du Département selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le

S²LO

DEPENSES	MONTANT EN € HT	R	ID : 026-200040459-20230411-2023_04_56D-AR
6 ordinateurs portables*	5 882,40	Département	60% 5 000,00
Licence Ableton Live 11	914,58	Montélimar Agglomération	40% 3 328,56
Arturia V collection 9 une licence est valable pour 5 notes	407,50		
Arturia Fx collection 3	315,83		
Synthétiseur Poly D Behringer	615,83		
Housse de protection Poly D Behringer	16,58		
Behringer ADA8200 Ultragain	175,83		
TOTAL	8 328,56		100% 8 328,56

Le Président de Montélimar-Agglomération,

DECIDE :

Article 1^{er} : de solliciter une subvention d'un montant de 5000 € (soit un taux de 60%) auprès du Département pour le financement de l'acquisition de matériel pour la création et le développement de la classe de Musiques Assistées à l'Ordinateur (MAO) et Musiques Electroniques (électro) du conservatoire intercommunal Musiques et Théâtre.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.

Fait à Montélimar, le 11 avril 2023,

Le Président,

Julien CORNILLET

